



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2024-45

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF DE VAUCLUSE POUR LE SOUTIEN AU PROJET  
« JOURNEE PEDAGOGIQUE DES ASSISTANTES MATERNELLES DU TERRITOIRE DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON 2025 »

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 18 - PROCURATIONS : 3 - VOTANTS : 21

**Présents :**

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO  
AURIBEAU : M. Roland CICERO  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT  
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD  
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL  
GARGAS : M. Patrick SIAUD  
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI  
GOULT : M. Didier PERELLO  
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN  
MÉNARBES : M. Patrick MERLE  
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON  
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT  
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL  
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT  
SIVERGUES : Mme Martine CALAS

**Absents :**

APT : Mme Dominique SANTONI  
BUOUX : M. Hervé PLANCHON  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET  
LIOUX : M. Francis FARGE  
MURS : M. Christian MALBEC  
VIENS : M. Frédéric ROUX

**Procurations :**

APT : M. Jean AILLAUD donne pouvoir à M. Frédéric SACCO  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY  
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA donne pouvoir à M. Didier PERELLO

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20241003-B-2024-45bis-DE  
Date de télétransmission : 07/10/2024  
Date de réception préfecture : 07/10/2024  
Page 1 sur 3

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations du bureau de certaines attributions du conseil communautaire, notamment l'octroi de subventions dont le montant cumulé maximum est inférieur à 23 000 € par an,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) déclarant l'intérêt communautaire les actions en faveur de l'accueil de la petite enfance,

**Vu** le décret 2021-1131 du 31 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant,

**Vu** la délibération n°CC-2022-005 du 19 janvier 2022, approuvant la Convention Territoriale Globale 2021-2025,

**Vu** la délibération n°CC-2024-26 du 22 février 2024, approuvant le renouvellement de l'agrément du Relais Petite Enfance, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025,

**Vu** l'approbation du renouvellement de l'agrément du Relais Petite Enfance par la Commission d'Action sociale de la Caisse d'Allocation Familiale de Vaucluse en date du 12 mars 2024, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025,

**Considérant** que ce projet de journée pédagogique à destination des assistantes maternelles du territoire de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon a pour objectif d'accompagner et sensibiliser les professionnelles de l'accueil individuel du jeune enfant aux bienfaits de la nature sur le développement de l'enfant, d'améliorer la posture professionnelle en utilisant les pédagogies actives qui mettent l'enfant au cœur de leurs apprentissages, de proposer un espace d'échanges entre professionnelles de la petite enfance pour rompre avec l'isolement,

**Considérant** que l'ensemble des assistantes maternelles installées sur le territoire de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (52 à ce jour) pourront assister à cette journée pédagogique, qui aura lieu au cours de l'année 2025,

**Considérant** que la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon peut solliciter un soutien financier auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de Vaucluse pour réaliser cette action,

**Considérant** le plan de financement prévisionnel pour cette action :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
Journée pédagogique Assistentes maternelles	Achats matériels et fournitures 000 €	CAF 84 (80 %)	1 592 €
	Rémunérations intervenants 990 €	Autofinancement (20 %)	398 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 990 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 990 €</b>

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À l'unanimité,**

**Approuve** le plan de financement de ce projet tel que présenté ci-dessus,

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20241003-B-2024-45bis-DE  
Date de télétransmission : 07/10/2024  
Date de réception préfecture : 07/10/2024

Page 2 sur 3

**Autorise** le Président à solliciter la Caisse d'Allocation Familiale de Vaucluse pour le soutien financier du projet présenté ci-dessus et à signer tous documents afférents à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,  
M. Frédéric SACCO



Le Président,  
M. Gilles RIPERT,



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Mise en ligne le : 16/10/2024

